

Paris, le 22 août 2001

## **DECISION**

**n° 01.00.140.001.0**

### **désignant le Laboratoire national d'essais pour certaines opérations de contrôle métrologique C.E.E.**

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,

Vu l'arrêté du 8 novembre 1973 modifié le 22 août 2001 et pris pour application du décret n° 73-788 du 4 août 1973, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique,

Vu la lettre d'engagement du Laboratoire national d'essais en date du 22 mai 2001,

Sur proposition du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. Le Laboratoire national d'essais est désigné pour l'approbation C.E.E. de modèle prévue à l'article premier de l'arrêté du 8 novembre 1973 modifié susvisé, pour les catégories d'instruments de mesure figurant en annexe à la présente décision.

Toutefois, le traitement des demandes d'approbation C.E.E. de modèle d'instruments de mesure en cours d'instruction par les services du secrétariat d'Etat à l'industrie sera achevé par ces services.

Art. 2. - Le Laboratoire national d'essais instruit les demandes relatives aux opérations figurant à l'article 1<sup>er</sup> conformément aux dispositions réglementaires et dans le cadre des directives du secrétaire d'Etat à l'industrie.

Art. 3. - Le directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère chargé de l'industrie, et notifiée à la Commission européenne et aux autres Etats membres.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,  
Le directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie

J.J. Dumont

**ANNEXE**

**à la décision n° 01.00.140.001.0**

**Liste des catégories d'instruments de mesure  
pour lesquelles le Laboratoire national d'essais est désigné  
pour certaines opérations de contrôle métrologique C.E.E.**

Compteurs d'eau froide.

Compteurs d'eau chaude.

Ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau.

Compteurs de volume de gaz.

Alcomètres et aréomètres pour alcool.

Mesures matérialisées de longueur.

Manomètres utilisés pour le gonflage des pneumatiques des véhicules automobiles.